



BANQUE - FINANCE - ASSURANCE

Auditer et renforcer son dispositif de lutte contre le blanchiment

Objectif Général

Maîtriser les nouvelles obligations de vigilance et de contrôle. Identifier l'ensemble des zones et des facteurs de risques. Répertorier les outils de diligence les plus efficaces. Éviter toute mise en jeu de la responsabilité bancaire.

Contenu

Maîtriser le cadre légal de la lutte anti-blanchiment

- Recenser les textes et identifier leurs limites
 - État des lieux du droit applicable
 - 3ème directive et ordonnance du 30/01/09 : impacts sur les dispositifs actuels
 - Le développement des meilleures pratiques : GAFI, Comité de Bâle, OCDE, le US sentencing committee...
 - Cerner les difficultés d'interprétation et d'application dans les banques
- Éviter toute sanction
 - Les responsabilités en cas de manquement à ses obligations de prévention
 - La déclaration de soupçons exonère-t-elle de toute responsabilité civile, disciplinaire et pénale ?
- Concilier secret professionnel et obligations légales
 - Étude de cas : passage en revue des points faibles les plus courants sur la base des sanctions réglementaires déjà publiées

Recenser les pratiques de blanchiment et de financement du terrorisme les plus fréquentes

- Identifier les acteurs, les relais
- Connaître les différentes typologies de blanchiment pratiquées
 - Les méthodes traditionnelles
 - Les nouvelles méthodes de recyclage, les dernières tendances
 - Étude de cas : analyse commentée d'un schéma traditionnel de blanchiment et de montages financiers suspects

Bâtit et pérenniser un dispositif de lutte contre le blanchiment

- Mobiliser l'ensemble des acteurs
 - Positionner le correspondant TRACFIN
 - Améliorer la coopération entre auditeurs internes, contrôleurs, compliance officers, gestionnaires des risques...
 - Délimiter leur périmètre d'intervention
 - Définir un plan de formation : personnel à former, contenu, périodicité
- Choisir une organisation efficace pour déceler les risques
 - Identifier les risques de blanchiment
 - Définir des procédures internes
 - Construire un dispositif de détection et de surveillance : les indicateurs d'alerte à mettre en place
 - La question de la remontée des dysfonctionnements et des actions correctrices à mener
 - La mise en place d'un suivi
 - Outils et techniques d'investigation
 - Mettre en place des interfaces entre la banque et les autorités
- Identifier les clients et les types d'opérations à surveiller
 - KYC (know your customer) : principes et changements introduits par la 3e

1 Jour

Prix HT par Stagiaire
880 €

Référence
CNF9008

Public
Compliance officers
Chargés de la lutte anti-blanchiment
Responsables juridiques
Toute personne en charge de l'élaboration et de l'exécution des procédures de lutte contre le blanchiment

01 58 56 50 40

Sessions

21/10/2010 (Paris)

directive

- Profil et typologie des clients suspects : anonymat, entrées en relation sans contact physique, correspondants bancaires, personnes politiquement exposées...
- Repérer les opérations nécessitant un niveau de vigilance élevé : transactions via des comptes de passage, usage exclusif d'espèces...
- Le cas des opérations complexes
- Exercice d'application : les contrôles à effectuer lors d'une ouverture de compte
- Établir une déclaration de soupçons
 - De la détection à la déclaration de soupçons : les étapes à suivre
 - Définir un contenu
 - Connaître les sanctions en cas d'omission de déclaration
 - La procédure de déclaration automatique



BULLETIN D'INSCRIPTION

Entreprise : Adresse : Ville : Code Postal : N° SIRET:	CONNAISSANCE NETWORK 20 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS Tel : 01.58 56 50 40- Fax : 01.58 56 50 41 N° SIRET : 402 417 844 000 48 - APE 85 59 A N° de déclaration d'existence : 11752940575
--	---

Représentant de l'établissement :	
Fonction :	Email :
Tél :	Fax :

Durée	Description de la formation	Lieu de la formation	Dates de début de session
1 Jour	Auditer et renforcer son dispositif de lutte contre le blanchiment Référence : CNF9008 <i>(indiquez la ville)</i> / / <i>(sous réserve du maintien de la session)</i>

Nombre d'inscrits	Nom et Prénom du (des) participant(s)
..... <i>participants</i>

Tarification	Total HT	TVA (19,6%)	TOTAL TTC
..... participant(s) X 880 €HT / stagiaire € € €

Mode de règlement	
<input type="checkbox"/> Acompte 50% : €TTC <input type="checkbox"/> Option repas - prix unitaire : 15 € HT <input type="checkbox"/> Paiement par virement bancaire <input type="checkbox"/> ou Paiement par chèque bancaire <i>(paiement du solde à réception de facture)</i>	<input type="checkbox"/> OPCA si oui lequel : <i>(sous réserve d'accord de prise en charge)</i>

"Bon pour accord",

Signature :

Fait à, le/...../.....

Cachet :



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Objet et champ d'application :

Suite à la commande d'une formation l'acheteur accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

Validation d'inscription :

Une inscription n'est définitivement enregistrée qu'après réception du présent bon de commande, revêtu de votre cachet et de votre signature sur les 2 pages composant et d'un chèque d'acompte (En cas de subrogation, l'acompte de 30% est remplacé par l'accord de prise en charge délivré par l'organisme payeur) Connaissance Network se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessus.

Documents contractuels :

Au terme de la formation, une facture valant convention vous sera adressée, correspondant au solde du montant de la prestation. A réception de l'intégralité du règlement, une attestation de stage vous sera délivrée.

Prix, facturation et règlements :

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils sont majorés de la TVA au taux en vigueur (19,6%). Tout stage commencé sera dû intégralement par le Client. Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de Connaissance Network 30% à la commande (sauf modifications mentionnées dans le présent bon de commande), puis le solde à réception de facture.

Règlement par un OPCA :

En cas de règlement de la prestation pris en charge par un OPCA, le Client doit faire lui-même la demande de prise en charge avant le début de la formation et s'assurer de l'acceptation de sa demande. En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCA, le solde sera facturé au Client.

Si Connaissance Network n'a pas reçu la validation de la prise en charge de l'OPCA avant le début de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation. Le cas échéant, le remboursement des avoirs par Connaissance Network est effectué sur demande écrite du Client accompagné d'un relevé d'identité bancaire original.

Refus d'inscription :

Connaissance Network se réserve le droit de refuser d'honorer une commande et de délivrer les formations à un Client qui n'aurait pas procédé au paiement des commandes précédentes, et ce sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Conditions d'annulation et de report :

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

En cas d'annulation par le Client, moins de 10 jours ouvrés avant la session de formation convenue, et ce quelque en soit la cause, l'intégralité du montant de la formation sera dû. Néanmoins, Connaissance Network s'engage à proposer dans les 6 mois suivants, dans la mesure du possible, une nouvelle date de formation sur le même sujet, afin de permettre au Client de suivre le module concerné.

Renonciation :

Si Connaissance Network ne se prévaut pas de l'une des clauses présentes dans ces conditions générales de vente à un moment précis, cela ne peut être considéré comme une renonciation à cette même clause ultérieurement.

Loi applicable :

Loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre Connaissance Network et ses Clients.

Attribution de compétences :

Tous litiges qui ne sauraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité des défendeurs ou appel en garantie.

Election de domicile :

L'élection de domicile est faite par Connaissance Network à son siège social au 20 avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 PARIS

Je, soussigné,, reconnais avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et en accepter les termes.

Fait à, le.....

Signature :

Cachet :